

## **Objet : Modification au régime pédagogique**

Chers parents,

Plusieurs informations importantes concernant la modification au régime pédagogique adoptée le 7 octobre dernier.

### **Première communication**

Une communication écrite pour vous informer de la progression de votre enfant vous sera envoyée au plus tard le 20 novembre prochain. Cela peut faire état des apprentissages, de sa progression, de son comportement ou du soutien nécessaire.

### **Bulletins**

Cette année exceptionnellement, deux bulletins seront transmis aux parents au lieu de trois. Le premier sera produit au plus tard le 22 janvier et le deuxième, au plus tard le 10 juillet. Les deux étapes auront une pondération de 50%.

### **Rencontres de parents**

Une période de disponibilités sera prévue en novembre et en avril afin de discuter avec les parents qui en expriment le besoin et ainsi compléter la première communication écrite par un contact plus personnel et rassurant. Les détails seront à venir sous peu pour la forme que prendra celle de novembre.

### **Autres compétences**

L'une des quatre compétences (exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe) devra être commentée aux deux étapes.

### **Épreuve obligatoire de 2<sup>e</sup> secondaire**

Le MEES permet de réduire la pondération de l'épreuve obligatoire de français de 2<sup>e</sup> secondaire qui représentera 10% du résultat final plutôt que 20%.

En espérant que ces modifications permettront de favoriser la réussite éducative des élèves,

L'équipe de direction  
École de la Baie-St-François